



Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 15 juin 2021 en TEAMS

Présences : Karine Lavoie, Christine Gilbert, Jean-François Boivin, Andrée-Anne Gagnon, Isabelle Houde, Dominic Simard et karine Laliberté

Absences : Jocelyn Ouellet et Laurie Girard

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 22 mars 2021
2. Organisation scolaire 2021-2022
3. Sécurité d'emploi
4. Choix de tâche
5. Date prochaine rencontre
6. Autre sujet :
 - a) Gestion du 200 jours

1. Compte rendu de la rencontre du 22 mars 2021

Suivis :

Compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020 – 7. Autres sujets – b) Formation pour les PAB

Il n'y a pas de cohorte prévue pour l'instant.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 4. Sécurité d'emploi

Après vérification, il y aurait eu un poste en mécanique de véhicules lourds routiers. Mme Gagnon rédigera une entente pour ce poste.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 5. Liste de rappel

Mme Gagnon a vérifié et il n'est pas possible de sortir une liste indiquant où en sont rendus les enseignants avec leur autorisation légale. Elle suggère au Syndicat d'utiliser la liste de contrats qui est envoyée par courriel. Le SES informe le Centre de services qu'il ne reçoit pas cette liste. Le CSS demandera à la personne en question de transmettre la dernière version. M. Boivin mentionne qu'il faudrait mettre à jour les codes des autorisations légales d'enseigner dans les documents concernés, étant donné qu'il y a eu des changements apportés aux différentes voies d'accès à la profession.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 10. Situation au CFOR

Le SES souligne au Centre de services scolaire que des groupes sont déjà à 43 élèves en administration pour l'automne. Mme Lavoie précise que M. Jean-René Lapointe est ouvert à ajuster les groupes. Mme Houde ajoute qu'il faut tout de même y penser, car il manque déjà d'enseignants. Le Syndicat demande que les tâches soient équivalentes, que ce soit au CFOR ou à l'Oasis.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 12. Entente pour l'heure du dîner

L'entente a été conclue et signée. Elle se renouvelle automatiquement chaque année.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 13. Autres sujets – a) TOSCA.net

Le SES a fait parvenir les irritants au Centre de services scolaire. Mme Lavoie a effectué des démarches auprès des TOS afin de leur demander de balancer la TE seulement. Les enseignants peuvent gérer leur TC et leur TNP, sans faire de modifications dans TOSCA.net. Les enseignants sont invités à faire leur demande à leur direction et celle-ci fera le suivi auprès du TOS. Le SES rappelle de porter une attention particulière avec la TC lors de suppléances.

Concernant la gestion du 200 jours, Mme Lavoie apporte une situation préoccupante, soit que les enseignants font des changements à leur horaire au niveau de leur tâche, approuvés par la direction, desquels résulte une journée de congé. Donc, au lieu de faire 200 jours, ils n'en font que 199. Le SES propose de s'assurer de placer quelques heures de TNP ou de TC pour éviter cette situation. Mme Laliberté explique que ça arrive souvent en santé en raison des stages et des rencontres non prévues qui s'ajoutent avec les élèves en fin de journée qui font dépasser l'horaire. Ils ont convenu avec la direction que s'il y avait une journée « vide », ils devaient minimalement faire 2 heures et le temps en trop est repris à un autre moment. Mme Houde propose de faire un rappel que le 200 jours est important. M. Boivin ajoute qu'avec les changements apportés par la négociation au sujet de la tâche, les enseignants devront respecter le 200 jours et l'amplitude, mais ce sera à eux de gérer leur horaire. Mme Houde termine en mentionnant qu'il faudrait baliser la pratique.

Compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2021 - 7. Chef de groupe

Mme Lavoie informe les membres que pour le secteur santé, le chef de groupe sera maintenu. Pour le CFEM, il sera possible de libérer un enseignant pour assurer une meilleure coordination. Mme Laliberté amène une question d'un membre concernant le montant forfaitaire donné pour être chef de groupe. Mme Gagnon précise qu'après vérification, aucune prime n'est prévue dans la convention collective. Elle a recherché

la raison de cette prime dans le passé, mais n'en trouve pas la provenance. Elle ajoute que la prime ne sera donc pas remise.

4. Suppléance/tâche éducative

Le Centre de services scolaire fera les vérifications.

5. Balises pour ajout ou perte d'heures

Mme Lavoie informe le Syndicat qu'il est difficile d'établir une méthode uniforme, car c'est différent d'un pavillon à l'autre.

Après plusieurs discussions, Mme Gagnon rappelle qu'il est prévu dans la convention collective que l'on peut couper un contrat seulement s'il y a une baisse d'élèves. Elle propose de faire du cas par cas et d'en parler en CRT lorsque nécessaire.

8. Heures SAE

Une présentation est prévue le 23 juin prochain entre le CSS et le Syndicat. Mme Laliberté amène les craintes des enseignants de son milieu concernant le choix de tâche vs les tâches en SAE. Mme Lavoie informera les enseignants dès que possible.

9. Fonctions et responsabilités

Le Syndicat ne l'a pas reçu. Mme Lavoie l'enverra par courriel.

11. Autre sujet – a) Taux horaire vs correction

Le Syndicat doit effectuer des vérifications.

2. Organisation scolaire 2021-2022

Le Centre de services scolaire présente l'organisation scolaire pour 2021-2022. Le nombre d'élèves est sensiblement pareil à celui de l'an dernier. Beaucoup de projets sont à venir, comme, entre autres, l'ATE en ferblanterie, l'enseignement hybride en secrétariat-comptabilité, etc. Le SES demande à recevoir le document détaillé.

3. Sécurité d'emploi

Présentation du tableau de la sécurité d'emploi par le CSS.

En adm./comm./sec. un poste est reconduit dû à une retraite, ce qui créera un poste vacant. Idem pour le secteur Vente et représentation. À la suite du décès d'un enseignant en mécanique automobile, le CSS a évalué les besoins et une tâche sera reconduite. En mécanique de véhicules légers, il n'y a aucun changement. Après

analyse, le CSS a pu reconduire le poste libéré par une retraite en soudage, car même si c'était serré, il y avait un déclencheur. Pour le secteur soins esthétiques, une retraite a eu lieu donc 1 poste sera reconduit et il y a possibilité d'un 2^e où le CSS doit vérifier si la personne concernée sera direction ou non. Au total, il y a 42 postes. Mme Lavoie informe le Syndicat qu'il est possible, même s'il n'y a pas assez d'élèves que certains cours démarrent tout de même.

À la suite d'une question de M. Boivin concernant M. Ratthé, Mme Gagnon précise que M. Gaudreault est en train d'analyser le dossier.

Le SES demande au CSS de porter une attention particulière cette année pour donner des contrats 720/720 s'ils sont certains que le groupe ira jusqu'en juin.

4. Choix de tâche

À la suite du questionnement du SES, Mme Lavoie et M. Simard confirment que tout s'est bien déroulé pour le choix de tâche. Mme Gilbert demande si les stages sont inclus dans les tâches. Au CFOR, comme les élèves ne sont pas tous au même niveau, ils ne partent pas en stage tous en même temps. Alors, il est difficile d'inclure ces heures dans les tâches. Concernant le projet pilote en esthétique, le SES mentionne que le fait que ce soient les enseignants qui séparent les modules est très apprécié. Mme Lavoie ajoute que le fait d'éclater les blocs rend les enseignants plus polyvalents et permet d'éviter des problématiques, si par exemple, une personne sortait en maladie.

5. Date prochaine rencontre

La première rencontre de l'année 2021-2022 se tiendra le mercredi 6 octobre 2021 à 13 h 30. Il restera à vérifier si elle sera en présentiel ou en virtuel.

6. Autre sujet

a) Gestion du 200 jours

Ce point a été traité lors du point suivant : Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 13. Autres sujets – a) TOSCA.net.

Christine Gilbert
Conseillère syndicale